

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201217-07-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

Date de convocation
11 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

Objet : Budget supplémentaire – budget annexe assainissement 2020 – version modifiée

N° de délibération : 7

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a voté la création du budget annexe assainissement, assujetti à TVA, lors du conseil du 17 décembre 2019.

Une première version de Budget supplémentaire vous a été présentée en séance du 15 octobre dernier, intégrant principalement la reprise des résultats des communes.

Il s'avère que seuls les résultats du SEA et du SIAVM sont à reprendre aux chapitres 001 et 002 intitulés « résultats reportés ». Les résultats des communes sont quant à eux à reprendre aux articles 678, 778 et 1068 suivant la section.

C'est pourquoi le Budget Supplémentaire est à nouveau soumis au vote de l'assemblée.

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020 a été voté en Conseil communautaire du 27 février 2020, à hauteur de **5.8 millions d'euros**. Seuls les résultats 2019 du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SEA) et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Mauchère (SIAVM) avaient été repris par anticipation.

Le Budget Supplémentaire 2020 intègre essentiellement la reprise des résultats des différentes communes, les restes à réaliser du SIAVM et du Syndicat des Eaux et d'Assainissement du Bassin de Pompey ainsi que des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Il porte le budget à **9.7 millions d'euros** : + 2.1 M€ en fonctionnement et 1.8 M€ en investissement (dont 786 194.56€ de restes à réaliser pour le SIAVM et le SEA).

Ainsi, le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, consiste en :

- inscription des restes à réaliser (investissement):
- 696 659.99€ pour le SEA en dépenses
- 465.45€ pour le SEA en recettes
- 90 000€ pour le SIAVM en dépenses
- reprise des résultats et leur affectation au Budget Supplémentaire

	BP	BS	TOTAL
Report excédents d'investissement du SEA+SIAVM (R001)	108 381.73€	653 924.60	762 306.33€
Report déficits d'investissement des communes (D1068)	0€	176 017.28€	176 017.28€
Report excédents d'investissement des communes (R1068)	0€	1 041 337.15€	1 041 337.15€
TOTAL INVESTISSEMENT	108 381.73€	1 519 244.47€	1 627 626.20€
Report excédents d'exploitation du SIAVM + SEA (R002)	638 381.73€	278 727.89€	917 109.62€
Report déficits d'exploitation des communes (D678)	0€	148 882.39€	148 882.39€
Report excédents d'exploitation des communes (R778)	0€	1 550 836.44€	1 550 836.44€
TOTAL EXPLOITATION	638 381.73€	1 680 681.94€	2 319 063.67€

- L'ajustement de crédits en dépenses et recettes comme précisé en annexe

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES INSCRITES AU BS 2020 :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses	1 034 082.77	2 112 929.20	3 147 011.97
Restes à réaliser 2019	786 659.99	0	786 659.99
TOTAL DEPENSES	1 820 742.76	2 112 929.20	3 933 671.96
Recettes	1 166 352.71	1 834 201.31	3 000 554.02
Restes à réaliser 2019	465.45	0	465.45
Solde reporté	653 924.60	278 727.89	932 652.49
TOTAL RECETTES	1 820 742.76	2 112 929.20	3 933 671.96

Le Budget Supplémentaire peut être consulté au siège de la Communauté de Communes dans son intégralité.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Supplémentaire 2020 présenté dans le document budgétaire en annexe.

PRECISE que le Budget Supplémentaire est adopté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRLIC